Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_139_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MJC (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation du Conseil :	**23 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation :	**23 octobre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, ASSENARE, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, PUGNET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme PELLETIER,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GAYET-CHICHIGNOUD donne pouvoir à Mme MARTINEZ,
M. MORENO donne pouvoir à M. REI,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme COSSARD
M. BOCQUET donne pouvoir à M. FILLION.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le décret n° 95-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'examen du programme technique détaillé de l'opération de réhabilitation du bâtiment communal de la MJC, lors de la commission « Espaces publics, Environnement et Travaux » du 18 février 2025,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Finances et Intercommunalité » qui s'est réunie le 13 octobre 2026,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mettre en place une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation du bâtiment de la MJC, comme suit :

Autorisations de programme			Crédits de Paiement prévisonnels						
N° AP	PROGRAMMES	AP Initiale	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL DES CP
			Inscriptions						
10526	REHABILITATION BATIMENT MJC	02/11/2026 3 700 000,00	20 000,00	30 000,00	250 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00	700 000,00	3 700 000,00

Monsieur SIGAUD ne prend pas part au vote.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 novembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_139_DEL-DE